

Secrétaire de séance : Amandine MARTIN.

❖ **Tarifs de mise à disposition ETAPS**

Des conventions de mise à disposition de l'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) du Breuil sur Couze sont signées chaque année avec les communes d'Antoingt et de Charbonnier les Mines.

La facturation de cette mise à disposition de personnel prend en compte l'heure effectuée (temps de travail + temps de trajet + heures supplémentaires).

Des frais de dossier, comprenant l'établissement des conventions et la réalisation des ordres de mission, sont également prévus.

Le Conseil délibère à l'unanimité et propose de maintenir ce mode de facturation ainsi que les tarifs de l'année précédente.

❖ **Tarifs d'accueil des élèves extérieurs**

L'accueil, au sein de l'école primaire du Breuil sur Couze, des élèves domiciliés en dehors de la commune est facturé à leur commune de résidence.

Le calcul du tarif d'accueil prend en compte les frais de fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé de poursuivre l'augmentation de tarif de 50€, ce qui porte à 750€/élève/an pour 2019-20, pour tendre progressivement vers le coût réel estimé à 850€ en 2014.

Le Conseil délibère à l'unanimité et approuve le montant proposé.

❖ **Régie de la cantine**

Actuellement, la commune dispose d'un régisseur pour l'encaissement.

La vente des tickets de cantine représentant environ 3500€ chaque année, la Trésorerie nous informe que le régisseur doit s'acquitter d'un cautionnement obligatoire (460€/an) et qu'il doit bénéficier d'une indemnité de responsabilité annuelle (120€/an).

Pour éviter que ces frais soient à la charge d'un agent à temps partiel, le Conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise le remboursement du cautionnement obligatoire et la mise en place d'une indemnité de responsabilité annuelle pour le régisseur.

❖ **Tarifs de la cantine**

Actuellement, le prix du ticket de cantine s'élève à 4,10€. Ce montant tient compte du tarif de repas du prestataire et des frais de personnel d'encadrement lors des pauses méridiennes. Une partie est à la charge de la commune, le reste (4,10€) est à la charge des familles.

Le Conseil délibère à l'unanimité et propose de ne pas augmenter ce tarif.

❖ Emplois périscolaires

Actuellement, la commune dispose, sur le temps périscolaire méridien :

- De 2 agents pour le 1^{er} service de cantine et de 3 agents (1 agent supplémentaire) pour le 2nd,
- De 2 agents pour la garderie des petits et 2 agents pour la garderie des grands.

Compte tenu le nombre de repas servis (environ 75 repas répartis en 2 services), et les normes d'encadrement (14 enfants de moins de 6 ans par adulte et 18 enfants de plus de 6 ans par adulte), il est proposé de revoir les effectifs d'encadrement comme suit :

- 3 agents pour chaque service de cantine,
- 3 agents pour la garderie des petits et 3 agents pour la garderie des grands.

En parallèle, il est proposé d'inverser les services de cantine entre petits et grands afin de permettre aux plus petits de faire la sieste dès le temps de garderie méridien si besoin.

Le Conseil délibère à l'unanimité et approuve cette nouvelle organisation.

❖ Tarifs assainissement

La dernière délibération concernant les tarifs de raccordement étant rédigée en Franc, une régularisation est nécessaire pour être en accord avec la monnaie en vigueur.

Le tarif de raccordement s'élèvera à 80€ (500F auparavant).

Pour ce qui est de la taxe d'assainissement, il est proposé de poursuivre l'augmentation de tarif de 0,20€/m³/an afin de tendre progressivement vers le tarif communautaire moyen (1,20€/m³) et de permettre le remboursement de l'emprunt contracté par le syndicat d'assainissement pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées.

La taxe d'assainissement s'élèvera à 0,97€/m³ (0,77€/m³ auparavant).

Le Conseil délibère à la majorité (1 abstention) et approuve les montants proposés.

❖ Rétrocessions de terrains

Dans le cadre de la construction d'un lotissement dans le quartier de Tanarat, le lotisseur souhaiterait installer les compteurs d'eau en limite de propriété plutôt qu'en bordure de route (il y a une voie de passage entre les terrains et la route).

Le Conseil délibère à l'unanimité et propose une rétrocession de cette voie à la commune pour l'euro symbolique, après son aménagement par le lotisseur (enrobé, éclairage).

❖ Questions diverses

Adaptabilité de la salle des fêtes :

Dans le cadre de l'étude pour la mise aux normes handicapées de la salle des fêtes communale, une nouvelle estimation tarifaire a été faite par l'architecte. Elle tient compte d'obligations règlementaires qui n'avaient pas été chiffrées dans la 1^{ère} estimation des artisans.

Les travaux s'élèveraient désormais à 143 000 € HT pour la construction de 2 WC et l'installation de la chaudière, avec des travaux supplémentaires obligatoires comme une dalle coupe-feu, des plafonds coupe-feu, des portes de sécurité, un bar adapté, etc. Les frais d'architecte et de bureau d'étude s'élèvent à 22 880€ HT pour la totalité du projet. Au vu de ces éléments et après délibération à l'unanimité, le Conseil propose de solliciter plus de subventions (DETR, Région, FIC ?) avant d'effectuer les travaux dans la salle des fêtes.

Rapport eau et assainissement

Le Maire présente le rapport du syndicat mixte de l'eau en conseil municipal, conformément à la loi n° 95/127 du 8/02/95 et au décret n° 2005-236 du 14/03/05.

Ce rapport est consultable en mairie, pendant 15 jours après sa présentation en conseil municipal. Il s'agit du bilan annuel 2018 du service de l'assainissement non collectif et du service de l'eau, dont le délégataire est Suez.

Voici quelques chiffres concernant le service d'assainissement non collectif (ANC) en 2018 :

- 3825 installations d'ANC sont présentes sur notre secteur,
- 2504 visites de bon fonctionnement ont eu lieu,
- 271 contrôles ont été effectués dans le cadre de ventes,
- 943 dossiers de conception d'installation ont été réalisés,
- 632 dossiers de réalisation d'installation ont été établis,
- 338 courriers de prise de rendez-vous ont été envoyés et 108 courriers de relance.
- Au Breuil sur Couze, il y a :
 - 1 installation conforme,
 - 1 installation conforme à surveiller,
 - 1 installation non conforme,
 - 1 installation non vérifiable.

Pour ce qui est du service de l'eau en 2018 :

- 44322 clients desservis (environ 90000 personnes),
- 19235 contacts avec les clients,
- 2,0777€/m³ (identique à 2017),
- 99,7% de conformité bactériologique,
- 94,8% de conformité physico-chimique,
- 1859,5km de réseau,
- 78% de rendement,
- 3m³/km/j de pertes.
- Au Breuil sur Couze, il y a :
 - 1 réservoir de 550 m³,
 - 527 clients,
 - 46502 m³.

Rapport du SICTOM Issoire-Brioude

Le Maire présente le rapport annuel du SICTOM Issoire-Brioude (SIB) pour l'année 2018.

Le SIB assure la collecte des déchets sur notre territoire (collecte des bacs et déchetteries) ainsi que le transport pour le compte du VALTOM (syndicat de traitement des déchets).

Le SIB représente 160 communes, soit 96000 habitants, s'étend sur 2200 km² et fonctionne avec une centaine d'agents. Son budget s'élève à 14,8 millions d'euros.

En 2018 :

- 225 kg/hab. d'ordures ménagères (bac gris),
- 60 kg/hab. d'emballages recyclables (bac bleu),
- 33 kg/hab. de verre,
- 248 kg/hab. en déchetterie,
- 4600 tonnes de compostage.
- 98 bennes à objets encombrants ont été installées dans les communes,
- 28600 tonnes de déchets sont traitées à l'incinérateur Vernéa et à la décharge de Puy Long.

Location appartements

Les travaux de rénovation de l'appartement vacant à l'école étant terminés, il est proposé de le remettre en location à 470€/mois + 20€ de charges.

De même pour l'appartement vacant situé route du Saut du Loup, il est proposé de passer le loyer à 200€/mois +15 € de charges.

Le Conseil délibère à l'unanimité et approuve les montants proposés.

Aménagement PN n°58

Un courrier du Conseil départemental informe la municipalité que les régularisations et les acquisitions foncières dans le cadre des futurs travaux d'aménagement ont été prises en compte. La date de début des travaux n'est pas communiquée.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le Maire informe les membres du Conseil que le secrétariat de la mairie sera fermé du 29 juillet au 19 août inclus.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 à 20h en mairie.